

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 435

présenté par  
Mme Thill

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« impact »,

insérer les mots :

« sur les libertés publiques et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est absolument nécessaire d'avoir un retour précis sur le maintien et l'exercice des libertés publiques et l'impact que les mesures sanitaires ont sur elles.

La France n'étant pas un Etat sanitaire mais bien une démocratie, la priorité est évidemment d'avoir un retour sur les libertés fondamentales.